Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260129-CM2601_03-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le vingt-trois janvier par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Youcef TERZI (pouvoir à Patrick LE MERRER), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 21 Votants : 23 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Yvon POULIQUEN

OBJET : VENTE D'UN DELAISSE COMMUNAL SITUE A TRAONLENN, CODE CM2601_03

Lors de la présentation de cette délibération, Mme Martine MADEC quitte la salle, étant concernée directement par le dossier.

Mme le Maire fait part au conseil municipal d'une demande émanant de M. et Mme Marc MADEC, domiciliés au lieu-dit « Traonlenn » souhaitant acquérir un délaissé communal jouxtant leur propriété. Il s'agit de la parcelle cadastrée à la section ZP sous le numéro 92, d'une surface de 77 m². Cette cession n'a pas d'impact sur la desserte des parcelles et n'entravera pas la circulation.

Mme le Maire propose de fixer un prix de cession à 0,50 € le m2, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de M. et Mme MADEC.

Mme le Maire rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une délibération favorable du Conseil municipal le 12 juillet 2017. Le bornage a été réalisée par un géomètre au dernier trimestre 2025, permettant de déterminer la surface précise de la parcelle et de procéder à la vente.

Le Conseil Municipal,
Entendu le présent exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et votants excepté Mme Martine MADEC :

- **AUTORISE Mme le Maire à vendre la parcelle de terrain cadastrée Section ZP n° 92, située à Traonlenn, à M. et Mme MADEC selon les conditions évoquées, pour un prix de 38,50 € TTC.**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette vente.**

Pour copie conforme au registre,
À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 29 janvier 2026
Le Maire, Solange CREIGNOU

Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner 29410

Emilie MESSAGER, secrétaire de séance